

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 août 2013 à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

|                        |                                                       |
|------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>Sont présents :</b> | M. Fernand Fortier, maire                             |
|                        | M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier |
|                        | M. Denis Forgues, conseiller                          |
|                        | Mme Denise Dulac, conseillère                         |
|                        | Mme Marie-Lyse Laliberté, conseillère                 |
|                        | M. Jean-Marc St-Jean, conseiller                      |
|                        | M. Jean-Marie Brûlé, conseiller                       |
| <b>Est absent :</b>    | M. Dave O'Brien, conseiller                           |

- 
1. **Ouverture de la séance**
  2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013**
  4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
    - 4.1. Autorisation pour une marge de crédit temporaire auprès du Centre financier aux entreprises pour un montant maximal de 2 500 000 \$ en attendant le financement permanent du règlement 2013-598
    - 4.2. Avis de motion – Règlement sur le colportage
    - 4.3. Contribution à la Croix-Rouge dans un fonds spécial à l'intention des victimes de Lac-Mégantic
    - 4.4. Adoption des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation au 31 décembre 2012
    - 4.5. Actualisation des tarifs pour la rémunération/allocation de dépenses payables lors d'une élection ou d'un référendum à la Municipalité de Sainte-Claire
    - 4.6. Annulation des soldes résiduels sur règlements d'emprunt
  5. **DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**
    - 5.1. Résolution d'appui à la Coalition GO5 pour un modèle agricole équitable
    - 5.2. Résolution de la Municipalité de Sainte-Hénédiène – Dossier entretien de la route St-Olivier
    - 5.3. Résolution – vente du tracteur Inter 414 année 1964
    - 5.4. Acceptation des dépenses encourues dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – année 2013
  6. **DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
    - 6.1. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juillet 2013
    - 6.2. Demande de dérogation mineure 2013-08 – Mme Marie-Josée Richard et M. Louis Comeau
  7. **DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
    - 7.1. Adjudication du contrat pour les services de l'ingénierie en génie civil et structure – agrandissement CPE L'Escale
    - 7.2. Adjudication du contrat pour les services de l'ingénierie mécanique et électrique – agrandissement CPE L'Escale
    - 7.3. Suivi de la Politique Familles et Aînés
    - 7.4. Demande d'adhésion – Dossier MADA
  8. **DOSSIER(S) — AUTRES :**
    - 8.1. Documents d'information
    - 8.2. Affaires MRC de Bellechasse
    - 8.3. Motion de félicitations – L'Honorable Steven Blaney

9. **Approbation des comptes**

10. **Lecture de la correspondance**

- 10.1. Lettre de remerciement du Cercle de Fermières Sainte-Claire
- 10.2. Lettre de la Direction générale des finances municipales
- 10.3. Lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

11. **Affaires nouvelles :**

- 11.1. Souscriptions diverses :
  - a) Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire inc. – Omnium de golf 24 août 2013
- 11.2. Varia

12. **Période de questions des citoyens**

13. **Levée de la séance**

---

**1. Ouverture de la séance**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

194-2013 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, en y ajoutant le point suivant : 7.4 Demande de subvention – Dossier MADA.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013**

195-2013 Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 tel que présenté.

**4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION**

**4.1. Autorisation pour une marge de crédit temporaire auprès du Centre financier aux entreprises pour un montant maximal de 2 500 000 \$ en attendant le financement permanent du règlement 2013-598**

196-2013 Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Lyse Laliberté et résolu unanimement par les conseillers

De procéder à la demande d'une marge de crédit temporaire auprès du Centre Financier aux entreprises pour un montant maximum de 2 500 000 \$ en attendant le financement permanent des coûts engendrés par le règlement numéro 2013-598;

Que le maire, M. Fernand Fortier, et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Dany Fournier, OMA, soient autorisés à signer tous les documents à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Claire.

#### **4.2. Avis de motion – Règlement sur le colportage**

Je soussigné, Jean-Marie Brûlé, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée, un règlement sur le colportage abrogeant le règlement numéro 99-463.

Jean-Marie Brûlé, conseiller

#### **4.3. Contribution à la Croix-Rouge dans un fonds spécial à l'intention des victimes de Lac-Mégantic**

Considérant que la Municipalité de Lac-Mégantic et ses citoyens auront de grands besoins pour la reconstruction de leur communauté suite à la tragédie causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole le 5 juillet dernier;

Considérant que la FQM recommande aux municipalités de faire des dons à la Croix-Rouge qui œuvre déjà sur place et est donc en mesure de déterminer où doivent être allouées les ressources;

197-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un don de mille dollars (1000 \$) à la Croix-Rouge, afin d'aider la Municipalité de Lac-Mégantic et ses citoyens à la reconstruction de leur communauté.

#### **4.4. Adoption des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation au 31 décembre 2012**

198-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu unanimement par les conseillers d'adopter les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Claire au 31 décembre 2012.

#### **4.5. Actualisation des tarifs pour la rémunération/allocation de dépenses payables lors d'une élection ou d'un référendum à la Municipalité de Sainte-Claire**

Considérant que les tarifs fixés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) constituent une rémunération minimale payable au personnel électoral et référendaire d'une municipalité;

Considérant que les tarifs de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral provincial, comme ceux de plusieurs autres municipalités, diffèrent beaucoup de celui du personnel électoral de la Municipalité de Sainte-Claire, malgré le fait que les fonctions et le travail exigés sont semblables;

Considérant que les membres du Conseil municipal croient en la nécessité d'actualiser leurs tarifs de rémunération/allocation de dépenses avec ceux qui prévalent sur le marché dans un souci d'équité, afin de favoriser l'embauche d'un personnel compétent rémunéré en fonction d'une prestation exigeante de travail en regard d'une élection ou d'un référendum municipal;

Considérant que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, établir un tarif différent de celui établi par le MAMROT et qu'aucune approbation n'est nécessaire dans le cas où la rémunération adoptée est supérieure à celle prévue par le tarif minimal ministériel;

199-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Lyse Laliberté et résolu unanimement par les conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire fixe les tarifs de rémunération/allocation de dépenses payables lors d'une élection ou d'un référendum municipal selon le document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

#### **4.6. Annulation des soldes résiduaire sur règlements d'emprunt**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Claire a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît ci-bas à l'annexe 1 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que ces règlements ont été financés de façon permanente;

Attendu qu'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus être présents dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu à cette fin de modifier les règlements d'emprunt identifiés ci-bas à l'annexe 1 pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt ;

200-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers

Que la Municipalité de Sainte-Claire modifie les règlements identifiés ci-bas à l'annexe 1 de la façon suivante :

*Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe 1;*

Que la Municipalité de Sainte-Claire informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe 1 ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Claire demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe 1;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

#### ANNEXE 1

##### Annulation des soldes résiduaire sur règlement d'emprunt

| No règlement | Dépense prévue au règlement | Emprunt prévu au règlement | Emprunt approuvé | Nouveau montant de la dépense | Nouveau montant de l'emprunt | Solde résiduaire à annuler |
|--------------|-----------------------------|----------------------------|------------------|-------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| 2010-571     | 1 050 000 \$                | 1 000 000 \$               | 1 000 000 \$     | 692 300 \$                    | 692 300 \$                   | 307 700 \$                 |
| 2011-577     | 250 000 \$                  | 250 000 \$                 | 250 000 \$       | 224 200 \$                    | 224 200 \$                   | 25 800 \$                  |
| 2011-582     | 500 000 \$                  | 500 000 \$                 | 500 000 \$       | 465 400 \$                    | 465 400 \$                   | 34 600 \$                  |
| 2012-586     | 928 000 \$                  | 928 000 \$                 | 928 000 \$       | 186 400 \$                    | 186 400 \$                   | 741 600 \$                 |

## 5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

### 5.1. Résolution d'appui à la Coalition GO5 pour un modèle agricole équitable

Considérant que la coalition GO5 représente les producteurs agricoles sous gestion de l'offre;

Considérant que les productions sous gestion de l'offre au Canada sont le lait, le poulet, le dindon, les œufs de consommation et les œufs d'incubation;

Considérant que la gestion de l'offre est un moyen que se sont donné les producteurs agricoles pour maintenir un équilibre entre l'offre et la demande de leurs produits au Québec et au Canada;

Considérant que la gestion de l'offre est un modèle d'agriculture offrant de très nombreux avantages dont :

- Un revenu juste pour les producteurs et les transformateurs et un prix juste pour les consommateurs;
- Un approvisionnement régulier et de bonne qualité;
- Des retombées économiques dans toutes les régions du Québec;
- Une occupation du territoire;
- L'absence de subventions de l'État comme revenus pour les producteurs;

Considérant que l'agriculture constitue un élément important des négociations qui se déroulent à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'accord de libre-échange Canada – Union Européenne et le Partenariat transpacifique;

Considérant que la coalition GO5 demande aux gouvernements du Québec et du Canada de réaffirmer le maintien de la position canadienne prise en novembre 2005, conformément à une position unanime adoptée par la Chambre des communes;

Considérant que la gestion de l'offre a de grandes retombées économiques sur les municipalités, les MRC, les entreprises régionales, etc.;

201-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers d'appuyer la coalition GO5 et le maintien intégral de la gestion de l'offre.

### **5.2. Résolution de la Municipalité de Sainte-Hénédine – Dossier entretien de la route St-Olivier**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Hénédine demande à la Commission municipale du Québec de statuer sur une entente de partage des coûts dans le cadre du dossier d'entretien et de réparation de la route St-Olivier;

Considérant que près de 83 % de ladite route se situe sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Hénédine et que celle-ci demande que la Municipalité de Sainte-Claire assume près de 47 % des coûts reliés à l'entretien et à la réparation de la route St-Olivier selon les coûts moyens par Kilomètre établis par la reddition de compte annuelle du MTQ;

202-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers d'accepter de participer à l'arbitrage conventionnel de la Commission municipale du Québec et, en cas d'échec dudit arbitrage, de mandater Me Sébastien Laprise, de la firme Langlois, Kronström, Desjardins, pour la représentation de la Municipalité devant la CMQ dans ce dossier.

### **5.3. Résolution – vente du tracteur Inter 414 année 1964**

Considérant que la Municipalité a proposé par appel d'offres public dans le journal Le Bavard la vente du tracteur Inter 414, année 1964;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur général a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

|                   |        |
|-------------------|--------|
| Gérard Larochelle | 650 \$ |
| Sébastien Goupil  | 525 \$ |
| Karl Lacroix      | 501 \$ |

203-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers

D'accepter l'offre de M. Gérard Larochelle pour la vente du tracteur Inter 414, année 1964;

Que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Claire.

**5.4. Acceptation des dépenses encourues dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – année 2013**

Considérant que le ministre des Transports, M. Sylvain Gaudreault, suite à la recommandation de la députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien, a répondu favorablement à la demande de subvention déposée par la Municipalité de Sainte-Claire dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - année 2013 en accordant une subvention de 14 000 \$;

204-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu unanimement par les conseillers

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'excavation, de rechargement et d'asphaltage des routes Grand-Buckland, St-Gabriel et chemin de la Rivière-Etchemin exécutés pour un montant de 129 277 \$;

Que la Municipalité de Sainte-Claire confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font l'objet d'aucune autre subvention;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

**6.1. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juillet 2013**

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juillet 2013.

**6.2. Demande de dérogation mineure 2013-08 – Mme Marie-Josée Richard et M. Louis Comeau**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2013-08 soumise par Mme Marie-Josée Richard et M. Louis Comeau concernant le lot 3 713 343;

Considérant que cette demande de dérogation mineure a pour effet de rendre réputée conforme la construction d'un garage de 24 pieds par 26 pieds (soit 57,8 m<sup>2</sup>) attenant à leur résidence;

Considérant que la résidence des demandeurs ne respecte pas la marge latérale de 2 mètres, celle-ci étant à 1,2 mètre de ladite ligne, l'agrandissement du bâtiment dérogatoire ne peut dépasser 50 % de la superficie au sol de la résidence qui est présentement de 88,9 m<sup>2</sup> permettant ainsi un agrandissement maximal de 44,5 m<sup>2</sup>;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction de l'article 3 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 94-411 de la Municipalité de Sainte-Claire (règlement sur les dérogations mineures au règlement de zonage et de lotissement);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 16 juillet 2013) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le 17 juillet 2013;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

205-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers

Que le conseil accorde la dérogation mineure demandée afin d'autoriser la construction d'un garage attenant à l'immeuble situé au 6, route du Pont sur le lot 3 713 343 du cadastre du Québec, pour les raisons suivantes :

- Les demandeurs possèdent un terrain d'une grande superficie et l'agrandissement projeté n'accroît pas le caractère dérogatoire du bâtiment;
- Cet agrandissement ne causera aucun préjudice aux habitations environnantes.



## **7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

### **7.1. Adjudication du contrat pour les services de l'ingénierie en génie civil et structure – agrandissement CPE L'Escale**

Considérant que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) firmes d'ingénieurs en génie civil et de structure dans le cadre de l'agrandissement du CPE L'Escale;

Considérant l'ouverture de ladite soumission le 17 juillet 2013;

Considérant l'analyse desdites soumissions par l'architecte M. Denis Boucher de la firme Denis Boucher et Benoît Lachance architectes;

Considérant que quatre (4) offres jugées conformes ont été reçues, soit :

|                    |                              |
|--------------------|------------------------------|
| BPR Tetra Tech     | 8 000 \$ taxes non incluses  |
| Laplante Saucier   | 9 380 \$ taxes non incluses  |
| RCL Groupe conseil | 9 500 \$ taxes non incluses  |
| LGT                | 12 850 \$ taxes non incluses |

206-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit BPR Tetra Tech, le contrat pour les services de l'ingénierie en génie civil et de structure dans le cadre de l'agrandissement du CPE L'Escale, et ce, conformément aux conditions stipulées dans l'offre de service. De plus, s'il y a des modifications majeures en cours de mandat, le temps supplémentaire sera facturé selon les taux horaires décrits dans ladite offre.

### **7.2. Adjudication du contrat pour les services de l'ingénierie mécanique et électrique – agrandissement CPE L'Escale**

Considérant que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) firmes d'ingénierie mécanique et électrique, dans le cadre de l'agrandissement du CPE L'Escale;

Considérant l'ouverture de ladite soumission le 17 juillet 2013;

Considérant que l'analyse desdites soumissions par l'architecte M. Denis Boucher de la firme Denis Boucher et Benoît Lachance architectes;

Considérant que cinq (5) offres ont été reçues, dont quatre (4) ont été jugées conformes, soit :

|                          |                                           |
|--------------------------|-------------------------------------------|
| Therméca                 | 15 300 \$ taxes non incluses              |
| Méconair                 | 15 300 \$ taxes non incluses non conforme |
| BPR Tetra Tech           | 18 000 \$ taxes incluses non incluses     |
| Groupe LGT               | 18 000 \$ taxes incluses non incluses     |
| Génécor Experts conseils | 31 275 \$ taxes incluses non incluses     |

207-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit Therméca, le contrat pour les services de l'ingénierie mécanique et électrique dans le cadre de l'agrandissement du CPE L'Escale, et ce, conformément aux conditions stipulées à l'offre de service. De plus, s'il y a des modifications majeures en cours de mandat, le temps supplémentaire sera facturé selon les taux horaires décrits dans ladite offre.

### **7.3. Suivi de la Politique Familles et Aînés**

Aucune réunion n'a eu lieu durant le mois de juillet. Dossier à suivre.

### **7.4. Demande d'adhésion – Dossier MADA**

Attendu que la Municipalité a été avisée d'une prolongation du délai de dépôt de projet du Programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA);

Attendu que la prolongation se terminera le 16 août prochain;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Claire désire réaliser la démarche « Municipalité amie des aînés »;

Attendu que la MRC adoptera une politique « Amie des aînés » pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Claire avec celle de Beaumont seraient les seules municipalités de la MRC de Bellechasse à ne pas avoir réalisé une démarche « Amie des aînés »;

208-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers

Que la Municipalité de Sainte-Claire adhère au projet de la démarche de la MRC dans le cadre du programme « Municipalité amie des aînés » (MADA) visant l'adoption d'une politique « Municipalité amie des aînés » et d'un plan d'action;

Que M. Dave O'Brien soit nommé comme personne responsable du dossier « aînés » pour la Municipalité de Sainte-Claire.

## **8. DOSSIER(S) — AUTRES :**

### **8.1. Documents d'information**

### **8.2. Affaires MRC de Bellechasse**

### **8.3. Motion de félicitations – L'Honorable Steven Blaney**

Madame la conseillère Marie-Lyse Laliberté présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'Honorable Steven Blaney qui a été nommé, le 15 juillet dernier, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal lui souhaitent le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions au sein du parti Conservateur du Canada.

## **9. Approbation des comptes**

209-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 5 août 2013, et d'autoriser le directeur général à les payer.

## **10. Lecture de la correspondance**

### **10.1. Lettre de remerciements du Cercle de Fermières Sainte-Claire**

Lecture.

### **10.2. Lettre de la Direction générale des finances municipales**

Lecture.

### **10.3. Lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

Lecture.

## **11. Affaires nouvelles :**

### **11.1. Souscriptions diverses :**

#### **a) Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire inc. – Omnium de golf 24 août 2013**

Lecture.

210-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers

De se procurer une carte au coût de 80 \$ afin de participer à l'Omnium de golf de la Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire inc. qui aura lieu le 24 août 2013;

D'autoriser M. Jean-Marie Brûlé à représenter la municipalité lors de ladite activité;

De commanditer un trou lors de l'événement pour un montant de cent dollars (100 \$).

**11.2. Varia**

**12. Période de questions des citoyens**

**13. Levée de la séance**

211-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu que la séance soit levée.

**Dany Fournier, OMA**  
**Directeur général/secrétaire-trésorier**

**Fernand Fortier, maire**